L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureau : 72 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
SAMEDI, 13 JANVIER 1894.

PETITES ANNONCES.

LES personnes voulant se défaire de meubles antiques, peintures, vases, porcelaines, cristaux, objets en bronze et objets d'art, trouveront un acquéreur qui paiera le prix le plus élevé en s'adressant au No 129 rue de Chartres. Lewis & Bernard.
3 juil—1y

A LOUER.

A LOUER.—Résidence No 44 Avenue de Carondelet, entre Chartres ; ayant double passage coin Chartres ; ayant double salon, belle salle à manger, cinq chambres à coucher, cuisine, pantry, etc., etc., à $50 par mois. S'adresser, M. Lion & Co., coin Ste-Anne et Dauphine.
11 janv—1y

A VENDRE.

A VENDRE.—Une grocerie bien achalandée. S'adresser coin Ste Anne et Rampart.
9 janv—7f

DEMANDES.

ON demande.—Une bonne d'enfant française. S'adresser immédiatement 55 North Rampart.
13 jan—2f

ON demande une bonne pour prendre soin de deux petits enfants. S'adresser à Mme Hoffman, au coin de l'avenue St-Charles et de la rue Quatrième.
12 janv—1sem

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Gaston Barq.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No 41,335.—Division D.—Attendu que Mme Marie Barq, veuve d'Augustin Barq, a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administratrice, dans la succession de feu Gaston Barq, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE,
Greffier.
13 janv—13 17 21

Succession de Louis Valentine Dauer.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No 41,191—Division D—Attendu que Mme Albertine Reading, veuve de Louis Valentine Dauer, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Louis Valentine Dauer, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE,
Greffier.
4 janv—4 9 13

Succession de Francis Hagan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 40,860—Division D—Attendu que Mlle Mary Ellen Hagan a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Francis Hagan, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE,
Greffier.
5 jan—5 9 14

Succession de Alexandre Esenti.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No 41 110—Division C. Attendu que J. B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration, dans la succession de feu Alexandre Esenti, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
4 janv—4 9 13

Succession de Catharine Neidergang,

femme de Joseph Maria Jacquet.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 41,282—Division A. Attendu que le dit Vinet a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Catherine Neidergang, épouse de Joseph Jacquet, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
10 janv—10 14 19

Succession de Charles Smith.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 30,983, Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Hilry Channock et William H. Chaffoux, exécuteurs testamentaires de ses dernières volontés en cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.
Par ordre de la cour.
A. V. FLOTTE,
Greffier
3 janv—3 7 12

Succession de Robert Rankin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No 39,772—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Hilry Channock et William H. Chaffoux, exécuteurs testamentaires de ses dernières volontés en cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.
Par ordre de la cour.
A. V. FLOTTE,
Greffier
3 janv—3 7 12

Succession de Robert Rankin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—